

21^{eme} RALLYE RÉGIONAL

CÔTE DES NACRES-COSTA SERENA

29 & 30 AVRIL 2022

***RÈGLEMENT PARTICULIER
MODERNE – VHC***



SOMMAIRE

PROGRAMME – HORAIRES	4
RÈGLEMENT PARTICULIER	
ARTICLE 1P : ORGANISATION	5
ARTICLE 2P : ASSURANCES	7
ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES	7
ARTICLE 4P : VOITURES ET ÉQUIPEMENTS	7
ARTICLE 5P : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ	7
ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES	8
ARTICLE 7P : DÉROULEMENT DU RALLYE	8
ARTICLE 8P : PÉNALITÉS - RÉCLAMATIONS - APPELS	9
ARTICLE 9P : CLASSEMENTS	9
ARTICLE 10P : PRIX – COUPES	9
RÈGLEMENT PARTICULIER V.H.C.	
ARTICLE 1P : ORGANISATION	10
ARTICLE 2P : ASSURANCES	10
ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES	11
ARTICLE 4P : VOITURES ET ÉQUIPEMENTS	11
ARTICLE 5P : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ	11
ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES	11
ARTICLE 7P : DÉROULEMENT DU RALLYE	11
ARTICLE 8P : PÉNALITÉS - RÉCLAMATIONS - APPELS	11
ARTICLE 9P : CLASSEMENTS	12
ARTICLE 10P : PRIX – COUPES	12
ITINÉRAIRE	13
CARTE	14

ADRESSES UTILES

ORGANISATION ET SECRÉTARIAT DU RALLYE	Squatra di e Pieve – Chez Philippe GIOVANNI, Mignattaghja 20 240 VINTISARI Tel: 04 95 37 72 63 – 06 10 31 66 56
RESPONSABLE DES ENGAGEMENTS	Bernard BEISSY - 06 26 31 21 38 – beissybernard@hotmail.fr
ACCUEIL GÉNÉRAL PERMANENCE DU RALLYE DIRECTION DE COURSE SALLE DE PRESSE TABLEAU OFFICIEL D’AFFICHAGE TABLEAUX D’INFORMATIONS	} Mairie Centre-Village – U Travu
Parcs Fermés :	
Parc Regroupement :	Parking, centre village – U Travu
CONTRÔLES ADMINISTRATIFS	Capitainerie du port - Sulinzara
CONTRÔLES TECHNIQUES	Parking du port de plaisance - Sulinzara

PROGRAMME – HORAIRES

LUNDI 28 mars		Parution du règlement Ouverture des engagements
LUNDI 18 avril	24h00	Clôture des engagements
LUNDI 25 avril	17h00	Attribution des numéros de course Publication de la liste des engagés
23 et 24 avril	De 09h00 À 19h00	Reconnaisances
VENDREDI 29 Avril	De 16h00 À 22h00	Vérifications administratives : Capitainerie du port - Sulinzara Vérifications techniques : Port de plaisance - Sulinzara
	20H30	1ère réunion du collège des Commissaires Sportifs Salle des fêtes – U Travu
	22h30	Publication de la liste des autorisés à prendre le départ
SAMEDI 30 Avril	09h00	Départ du rallye Parking Centre Village – U Travu
	14h53	Arrivée du rallye Port de plaisance - Sulinzara
	15h10	Vérifications finales Contrôle Technique Autosécurité – ZA U Travu
		Publication des résultats 30' maximum après l'arrivée en parc du dernier concurrent.
	17h30	Remise des Prix sur podium Port de plaisance - Sulinzara

ARTICLE 1P : ORGANISATION

DÉFINITION

L'association Sportive Automobile « Terre de Corse » organisateur administratif et l'association « Squatra di e Pieve » organisateur technique, organisent le **21^{ème} Rallye Régional " CÔTE DES NACRES – COSTA SERENA "** avec le concours de l'A.S.A de la Corse et du Tour de Corse, l'A.S.A Restonica, l'A.S.A Corsica, l'A.S.A Bastiaise, sous le patronage de la Collectivité Territoriale de Corse, des Municipalités de Sari-Sulinzara, et Vintisari.

Le présent règlement a reçu son permis d'organiser par la Ligue Corse du Sport Automobile sous le numéroen date du

COMITÉ D'ORGANISATION

Président :	Philippe GIOVANNI	
Vice-Président :	José ANDREANI	
Trésorier :	Pierre-Antoine BONIFET	
Secrétaire Général :	Bernard BEISSY	
Adjoint :	Laurent BATTAGLINI	
Membres :	Cathy BAILE George BAYLAC Jean François CHESSA Alain CHIARI Michel COSTA Marie Ange DINI Corinne GAYDOU	Jean François GIOVANNANGELI Serge GIOVANNI Abdel KAJEQUI Franck LEMEUR Mélina ORSATTI Joël OTTOMANI Anthony QUEIROGA
Secrétariat du rallye :	Squatra di e Pieve – Chez Philippe GIOVANNI, Mignattaghja 20 240 VINTISERI Tel : 00 33 (0)4 95 37 72 63 Tel : 00 33 (0)6 10 31 66 56	
Permanence du rallye :	Salle des fêtes – U Travu Vendredi 29 avril de 15h30 à 22h30 Samedi 30 avril de 07h00 à 19h00	

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1. OFFICIEL DU RALLYE

COMMISSAIRES SPORTIFS	Président :	Alain ROSSI	Lic.n°7529
	Membres :	Daniel BALDASSARI	Lic.n°5820
		Vincent FATTACCIO	Lic.n°8025
DIRECTION DE COURSE	Directeur de Course :	Antoine CASANOVA	Lic.n°4242
	Directeur de Course VHC :	David BERETTI	Lic.n°20543
	Directeur de Course adjoint :	Christian CANADA	Lic.n°7252
	PC Temps :	Laurent FABRE	
	Directeur de Course délégué aux Epreuves Spéciales :	Noel BASTIANAGGI	Lic.n°2221
Commissaire technique responsable (VHC) :	Marc MAIANO	Lic.n°37395	
Commissaires techniques :	Valérie ROUSTAND	Lic.n°122514	
	Henri PINET	Lic.n°11855	
	Dominique TURPIN	Lic.n°119028	
Organisateur technique délégué :	Philippe GIOVANNI	Lic.n°58034	
Véhicule tricolore :	Catherine BAILE	Lic.n°174066	
Véhicule balai :	Antonio RIBIERO	Lic.n°246685	
	Isabelle RIBIERO	Lic.n°246686	
Chargés des relations avec les concurrents :	Stéphanie CACCAVELLI	Lic.n°6471	
	Nathalie SICART	Lic.n°20157	
ES : U TRAVU / VINTISARI	CH : 2 commissaires		
	Départ : 1 DC + Chrono + 2 commissaires		
	7 postes PK : 2 commissaires + extincteur		
	AL : 1 chrono + 1 commissaire		
	Stop : 1 chef de poste + 3 commissaires		

A l'exception du collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement, ainsi que dans les additifs éventuels, sont Juges de Fait.

1.2. ELLIGIBILITÉ

Le Rallye Régional CÔTE DES NACRES – COSTA SERENA compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes
- le Championnat de Corse des Rallyes

1.3. VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives (Capitainerie du port - Sulinzara) et techniques (Port de plaisance - Sulinzara) qui auront lieu le : vendredi 29 avril 2022 de 16h00 à 21h00.

Les vérifications finales seront effectuées : Contrôle Technique Autosécurité – ZA U Travu – 04 95 48 88 08
Taux horaire : 60 Euros TTC

ARTICLE 2P : ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P : CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5 - Toute personne désirant participer au Rallye Régional « CÔTE DES NACRES – COSTA SERENA » doit adresser la demande d'engagement (jointe au règlement) dûment complétée avant le lundi 18 avril 2022 à minuit, au secrétariat du Rallye (Cachet de la poste faisant foi). Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum pour le rallye moderne.

3.1.1. CONCURENENTS ADMIS - Conforme au règlement standard FFSA

3.1.11 - Les droits d'engagement sont fixés : a) Avec la publicité facultative des organisateurs : 380 Euros
b) Sans la publicité facultative des organisateurs : 760 Euros

3.1.12 - La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, aucune demande incomplète ne sera traitée.

3.2. ÉQUIPAGES - Conforme au règlement standard FFSA

3.3. ORDRE DE DÉPART - Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4P : VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISÉES –

Groupe FRGT	Classe RGT/FRGT, GT+, GT10, GT9
Groupe FRC2	Classe R5, Rally 2, Rally 2 Kit, A7S
Groupe FRC3	Classe Rally 3
Groupe FRALLY NAT	Classe A7K, F215, F214, A8, N4, R4
Groupe FRC4	Classe Rally4, R3, A6K, R2, F213, A7, N3, A6
Groupe FRC5	Classe Rally5, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série

4.2. PNEUMATIQUES : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques : Conforme au règlement standard FFSA

4.3. ASSISTANCE - Conforme au règlement standard FFSA

Pendant toute la durée du rallye, l'assistance est **interdite** sur tout le parcours, sauf dans les parcs prévus à cet effet.

4.4. LIMITATION DE CHANGEMENT DE PIÈCES - Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5P : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1. IDENTIFICATION DES VOITURES - conforme au règlement standard FFSA

5.2. PUBLICITÉ

Les publicités proposées par les organisateurs sont les suivantes :

- Panneaux de compétition et Plaques de rallye : Sera précisé par Additif

- Bandeaux de pare-brise (publicité facultative) : Sera précisé par Additif

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA

6.1. DESCRIPTION

Le Rallye régional « CÔTE DES NACRES – COSTA SERENA » représente un parcours de 122,6 km. Il comporte 1 étape et 3 sections.

Il comporte 3 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40.05 Km. L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire.

Les épreuves spéciales sont : ES 1-2-3 : U TRAVU / VINTISARI– 13.30 kms

L'heure officielle est celle de l'horloge parlante française : tél. 36.99.

6.2. RECONNAISSANCES - Conforme au règlement standard FFSA

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à trois (3) maximum

Les jours de reconnaissances autorisés sont : **le samedi 23 et le dimanche 24 avril 2022 de 09h00 à 19h00**. Les concurrents résident hors de Corse seront autorisés à effectuer les reconnaissances le vendredi 28 avril 2022 de 8h00 à 17h00.

Des contrôles seront effectués par des officiels.

6.3. CARNET DE CONTRÔLE - Conforme au règlement standard FFSA

6.4. CIRCULATION - Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 7P : DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1. DÉPART - Conforme au règlement standard FFSA

7.1.9. VÉHICULES D'ENCADREMENTS ET VIP

Timing des véhicules d'encadrements

H - 75 passage du véhicule tricolore.

H - 60 passage des autorités et du délégué organisateur technique.

H - 55 passage du véhicule info équipé de sonorisation permettant une information des spectateurs.

H - 30 passage 1er véhicule sécurité (triple zéro sur les portières)

H - 20 passage 2è véhicule sécurité (double zéro sur les portières)

H - 10 passage 3è véhicule sécurité (zéro sur les portières).

Après le dernier concurrent véhicule à damier.

7.2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaire de route :	Chasuble orange
- Chef de poste :	Chasuble orange barré
- Relation concurrents :	Chasuble rouge

7.3. CONTRÔLE DE PASSAGE (C.P) - CONTRÔLE HORAIRE (C.H) - EXCLUSION - Conforme au règlement standard FFSA

7.4. CONTRÔLE DE REGROUPEMENT - Conforme au règlement standard FFSA

7.5. ÉPREUVES SPÉCIALES (E.S) - Conforme au règlement standard FFSA

7.6. PARC FERMÉ - Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 8P : PÉNALITÉS - RÉCLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9P : CLASSEMENT

Affichage : **samedi 30 avril 2022**

30' maximum après l'arrivée en parc du dernier concurrent.

ARTICLE 10P : PRIX – COUPES

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminés le rallye sur le podium d'arrivée.

Les Groupes et Classes sont définis comme suit :

Groupe FRGT	Classe RGT/FRGT, GT+, GT10, GT9
Groupe FRC2	Classe R5, Rally 2, Rally 2 Kit, A7S
Groupe FRC3	Classe Rally 3
Groupe FRALLY NAT	Classe A7K, F215, F214, A8, N4, R4
Groupe FRC4	Classe Rally4, R3, A6K, R2, F213, A7, N3, A6
Groupe FRC5	Classe Rally5, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série

REMISE DES PRIX

La remise des prix se déroulera :

Samedi 30 avril 2022 - 17h30

Port de plaisance - Sulinzara

RÈGLEMENT PARTICULIER

10^{ème} Rallye V.H.C.

CÔTE DES NACRES – COSTA SERENA

29 et 30 AVRIL 2022

Ce règlement particulier complète les règlements FFSA et en particulier les règles spécifiques rallyes VHC 2022 et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2022.

PROGRAMME DU RALLYE

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

ADRESSES

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

ARTICLE 1P : ORGANISATION

L'association Sportive Automobile « Terre de Corse » organisateur administratif et l'association « Squatra di e Pieve » organisateur technique, organisent le **10^{ème} Rallye Régional VHC « CÔTE DES NACRES – COSTA SERENA »** avec le concours de l'A.S.A de la Corse et du Tour de Corse, l'A.S.A Restonica, l'A.S.A Corsica, l'A.S.A Bastiaise, sous le patronage de la Collectivité Territoriale de Corse et des Municipalités de Sari-Sulinzara et Vintisari.

Le présent règlement a reçu son permis d'organiser par la Ligue Corse du Sport Automobile sous le numéroen date du

COMITÉ D'ORGANISATION

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

ORGANISATEUR TECHNIQUE

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

ARTICLE 1.1. OFFICIELS DU RALLYE

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

ARTICLE 1.2P ELIGIBILITE

Le Rallye CÔTE DES NACRES – COSTA SERENA compte pour le Championnat de Corse des Rallyes VHC 2022.

ARTICLE 1.3. VÉRIFICATIONS

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives le PTH/PTN de la voiture ainsi que le Passeport Technique 3 volets.

CONTRÔLE FINAL

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

ARTICLE 2P : ASSURANCE

Conforme au règlement standard de la FFSA

ARTICLE 3P : CONCURRENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Idem au règlement moderne du 21^{ème} CÔTE DES NACRES – COSTA SERENA

3.1.10 – - Le nombre d'engagés est fixés à 30.

3.1.11.1 – - Les droits d'engagement sont fixés :
a) Avec la publicité facultative des organisateurs : 380 Euros
b) Sans la publicité facultative des organisateurs : 760 Euros

- Si, à la clôture des engagements, le nombre d'inscription est inférieur à 10, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors prévenus de cette décision.

3.1.12 – La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Joindre la 1ère page du PTH (Passeport Technique Historique), PTN ou dérogation de la FFSA.

ARTICLE 4P : VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 5P : PUBLICITÉ

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

ARTICLE 7P : DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1. DÉPART

Le départ de la 1ère étape sera donné à 09H00 de minute en minute le samedi 30 avril 2022, avant le Rallye Régional moderne dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

ARTICLE 8P : PÉNALITÉS - RÉCLAMATIONS – APPELS

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

ARTICLE 9P : CLASSEMENT

A l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi :

- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J (1982 – 1990)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

A aucun moment du rallye il ne devra être établi un classement général toutes périodes confondues.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

- Un classement général des périodes E à J2.
- Un classement général Classic
- Un classement féminin.

ARTICLE 10P : PRIX - COUPES

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminés l'épreuve sur le podium d'arrivée.

